

# Vos choix pour l'enfantement



La grossesse et l'accouchement sont des étapes normales de la vie d'une femme, qu'on peut choisir de partager avec sa famille.

## A Nouvelle-Zélande vous pouvez choisir où avoir votre enfant et qui va s'occuper de vous.

*Le premier professionnel de santé que vous rencontrez lors de votre grossesse est dans l'obligation de vous renseigner vis à vis des choix que vous avez en terme de suivi et de lieu de naissance.*

### Choisir où accoucher

#### *A la maison, avec:*

- une sage-femme indépendante de votre choix, ou
- une sage femme KYM (Know Your Midwife) rattachée à l'hôpital ou une sage-femme du programme Domino

#### *Dans une maison de naissance / au service maternité d'un petit hôpital, avec:*

- une sage-femme indépendante de votre choix, ou
- un médecin généraliste (GP) et une sage-femme hospitalière, ou
- une équipe de sage-femmes hospitalières de communauté, ou
- une sage femme KYM (Know Your Midwife) rattachée à l'hôpital ou une sage-femme du programme Domino

*Si vous avez choisi d'accoucher à la maison, dans une maison de naissance ou au service maternité d'un petit hôpital et qu'il y a des complications, vous pouvez être transféré(e) au service maternité d'un grand hôpital.*

#### *Au service maternité d'un grand hôpital, avec:*

- une sage-femme indépendante de votre choix, ou
- une sage-femme indépendante de votre choix et un obstétricien privé, ou
- un obstétricien privé et des sage-femmes hospitalières, ou
- un médecin généraliste (GP) et des sage-femmes hospitalières, ou
- une équipe de sage-femmes hospitalières de communauté, ou
- une sage femme KYM (Know Your Midwife) rattachée à l'hôpital ou une sage-femme du programme Domino

#### *Dans un service maternité privé, avec:*

- une sage-femme indépendante de votre choix, ou
- des sage-femmes de communauté rattachées à Birthcare

### Choisir son professionnel de santé

Vous devrez choisir un(e) professionnel(le) de santé, LMC (Lead Maternity Carer) qui sera responsable du suivi de vos soins de maternité et qui vous aidera à formuler votre projet d'accouchement. Vous devrez vérifier si votre LMC peut dispenser tous les soins pendant la grossesse, le travail, l'accouchement et les soins post nataux, ou bien s'il/elle devra vous renvoyer vers un(e) autre professionnel(le) de santé pour une partie de vos soins. Si vous n'êtes pas satisfait(e) de votre LMC ou des soins qu'il/elle est en mesure de fournir, vous pouvez choisir de changer de LMC et ce, à n'importe quel moment. Votre LMC et son/sa remplaceant(e) doivent être disponibles 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. Votre LMC peut être soit:

#### *Une sage-femme indépendante:*

- prodigue des soins pour une grossesse et un accouchement normaux.
- peut prodiguer tous les soins durant la grossesse, le travail, l'accouchement et après la naissance.

#### *Un(e) médecin généraliste (GP):*

- prodigue des soins pour une grossesse et un accouchement normaux et pour certaines complications dans la grossesse.
- prodigue les soins de grossesse depuis son cabinet, est présent(e) pour une partie du travail et de l'accouchement avec une sage-femme indépendante ou rattachée à un hôpital et partage les soins post nataux.

*Certains médecins généralistes prodiguent uniquement les soins de grossesse et ne sont pas présents pour le travail et l'accouchement. Ils ne peuvent pas être LMC.*

*Tous les soins de maternité prodigués par un médecin généraliste sont gratuits.*

#### *Un(e) obstétricien(ne) privé(e):*

- est spécialisé(e) dans les complications durant la grossesse et l'accouchement et peut aussi prodiguer les soins de maternité ordinaires.
- prend part à une partie du travail et de l'accouchement avec une sage-femme indépendante ou rattachée à un hôpital et partage les soins postnataux.

*Tous les soins prodigués par un(e) obstétricien(ne) privé(e) sont payants.*

#### *Une équipe de sage-femmes hospitalières de communauté*

Tous vos soins de grossesse, travail et accouchement peuvent être prodigués au service maternité d'un hôpital ou d'une clinique par:

- une équipe de sage-femmes (KYM, Domino).
  - une équipe hospitalière de spécialistes et de sage-femmes.
- Si vous choisissez un(e) médecin généraliste ou un(e) obstétricien(ne) privé(e) en tant que LMC vous aurez aussi besoin de soins fournis par une sage-femme. Vous pourrez choisir de recevoir des soins d'une sage-femme indépendante ou d'une équipe de sage-femmes hospitalières de communauté. Tous les soins prodigués par les sage-femmes sont gratuits.*

## Combien ça coûte?

Tous les soins de maternité prodigués par des sage-femmes et des médecins généralistes sont gratuits. Cependant vous pouvez être facturé(e) dans les cas suivants:

- un test de grossesse par prélèvement d'urine négatif
- les soins prodigués par un(e) obstétricien(ne) privé(e)
- les soins prodigués au service maternité d'un hôpital privé
- si vous n'avez ni la nationalité, ni la résidence permanente de Nouvelle-Zélande
- certains tests dans des laboratoires privés
- les échographies
- les classes de préparations à l'accouchement
- les transferts de la maison à l'hôpital ou d'un hôpital vers un autre en ambulance.

**Si la personne responsable de vos soins recommande un test ou traitement, assurez vous au préalable du coût éventuel.**

## Information

Vous pouvez trouver des informations sur la grossesse, le travail, l'accouchement et l'éducation des enfants en:

- parlant à des amis et de la famille
- parlant aux personnes responsables de vos soins
- lisant des livres ou des magazines
- regardant des vidéos
- allant à des cours de préparation à l'accouchement et des cours sur l'éducatons des enfants.

**Cours de préparation à l'accouchement et cours sur l'éducatons des enfants.**

De nombreux cours différents sont disponibles. Certains sont gratuits, mais la plupart sont payants. Il est important de trouver ceux qui vous correspondront le mieux.

Ces cours peuvent être proposés par:

- des éducateurs à l'accouchement privés
- des organisations basées aux marae ou autres organisations Maori
- certaines sage-femmes indépendantes
- les services de maternité des hôpitaux
- certaines organisations telles que Parents Centres, the Home Birth Association et Plunket
- les sages-femmes de Pacific Islands midwives

## La grossesse

Les soins durant la grossesse peuvent être prodigués par:

- une sage-femme indépendante, à votre domicile ou à son cabinet
- un(e) médecin généraliste à son cabinet
- un(e) obstétricien(e) privé(e) à son bureau
- une équipe de sage-femmes hospitalières de communauté à l'hôpital ou à une clinique de communauté
- n'importe quelle combinaison des services présentés ci-dessus. Si vous voulez qu'un médecin et une sage-femme vous prodiguent des soins conjointement, vous et les professionnels de santé concernés devez établir dans quelle mesure les soins seront partagés. Cela devra être reporté dans les notes de votre plan de soins.

### Plan de soins

Votre LMC doit vous aider à rédiger un plan de soins. Ce plan devra mentionner les personnes que vous avez choisies pour prodiguer différents soins, l'endroit que vous avez choisi pour accoucher et les tests et procédures auxquels vous consentez pour vous et votre enfant durant la grossesse, le travail, l'accouchement et après la naissance.

## Tests durant la grossesse

Il existe un nombre croissant de tests et de procédures de contrôle qui sont proposés durant la grossesse:

- Echographies
- Test d'hyperglycémie provoquée par voie orale (GTT ou polycose testing) en cas de diabète gestationnel suspecté
- Tests de dépistage de trisomie 21, trisomie 18 et anomalies du tube neural (maternal serum screening)
- Tests de dépistage génétiques: CVS, amniocentèse, etc.

*Durant les consultations ante natales, il est important de demander à votre fournisseur de soins de vous expliquer quels sont les tests et procédures disponibles, ce qu'ils impliquent, quels en sont les avantages et les inconvénients. Ils ne sont pas forcément nécessaires lors d'une grossesse, d'un travail et d'un accouchement normaux.*

**La décision finale vous appartient.**

## Le travail et l'accouchement

Les soins durant le travail et l'accouchement seront dispensés par les professionnels de votre choix (voir "Choisir son professionnel de santé").

- Votre conjoint(e) peut être présent(e) à vos côtés
- Vous pouvez choisir d'être entouré d'autres membres de votre famille/whanau ou amis
- Vous pouvez choisir d'avoir vos autres enfants présents.

## Procédures durant le travail

Si le travail ne se déroule pas normalement, vous pouvez avoir recours à une aide médicale. Cela peut inclure les procédures suivantes:

- déclenchement artificiel du travail ou accélération du travail
- cardiocographie (surveillance électronique foetale)
- méthodes pharmacologiques de gestion de la douleur (médicaments, péridurale...)
- épisiotomie
- accouchement assisté par forceps ou ventouse
- césarienne



## Après la naissance

Avant la naissance de votre enfant, il est important de vous organiser avec votre famille et vos amis pour avoir un soutien après l'accouchement.

Il y a plusieurs possibilités:

- rester à la maison
- rentrer à la maison quelques heures après l'accouchement
- rester à l'hôpital quelques jours après la naissance de votre enfant.

Vous avez droit gratuitement aux soins post nataux prodigués par une sage-femme après un accouchement à domicile ou après avoir quitté l'hôpital. Les sage-femmes indépendantes et celles rattachées à un hôpital sont disponibles pour 5 à 10 visites à votre domicile pour s'assurer de votre état de santé et de bien-être et de celui de votre bébé.

D'autres possibilités vous sont offertes:

- "Well Child services", ces services de santé de l'enfant sont délivrés en transition avec les soins de votre LMC. Il s'agit de visites à domicile ou dans les locaux de l'organisation. Vous pouvez choisir entre différents organismes (tels que Plunket). Renseignez-vous auprès de votre LMC pour connaître les différents choix qui s'offrent à vous.
- Plunket Family Care Centres sont disponibles pour les soins post nataux et le soutien à l'allaitement.
- Le soutien à domicile. Il peut s'agir des amis et de la famille. D'autres services d'aide à domicile, de garde d'enfant et de lavage/livraison de couches peuvent être disponibles localement. Ils sont souvent payants. Vous pouvez demander ces informations à votre LMC.
- Des groupes de soutiens spécifiques sont aussi à votre disposition. Ils couvrent des besoins particuliers tels que la convalescence post césarienne, les problèmes à l'allaitement, les enfants aux besoins spécifiques ou handicapés, les accouchements multiples, les difficultés post partum. Demandez à votre LMC comment vous mettre en contact avec ces groupes.
- Si votre bébé est prématuré, en mauvaise santé ou a des besoins spécifiques, vous pouvez consulter un pédiatre. La consultation d'un pédiatre de garde à l'hôpital est gratuite, tandis qu'un pédiatre de votre choix sera probablement payant.

## Vos droits durant la grossesse et l'accouchement

*Vous avez le droit:*

- d'être traité(e) avec dignité, avec respect et dans le respect de votre culture, à tous moments.
- de choisir votre lieu d'accouchement.
- de choisir les personnes qui prendront soin de vous et d'en changer à tout moment.
- de choisir qui sera présent lors de votre accouchement et de demander à toute personne de quitter le lieu.
- de demander les effets secondaires potentiels et les risques pour vous-même et pour votre enfant, de chacune des procédures ou des médicaments qui vous sont proposés. Vous pouvez accepter ou refuser tout traitement.
- de choisir comment vous voulez accoucher et d'être libre de suivre vos souhaits et votre instinct durant l'accouchement.
- d'être accompagné(e) par les personnes qui prennent soin de vous en cas de transfert vers le service maternité d'un grand hôpital.
- de refuser que l'on administre du lait maternisé à votre bébé si vous avez choisi d'allaiter.
- de ne pas être séparé(e) de votre bébé.
- de déposer une doléance et de recevoir une explication satisfaisante de la part des professionnels de santé en contact avec vous.
- de lire ou d'avoir une copie de votre dossier médical et de celui de votre bébé.
- d'avoir un(e) interprète qualifié(e) si l'anglais n'est pas votre langue maternelle.
- de refuser de prendre part à toute étude ou de vous retirer de tout programme d'étude à tout moment.
- de refuser qu'un(e) étudiant(e) prodigue des soins à vous ou à votre bébé.



**Vous avez le droit de choisir**

Si vous souhaitez de plus amples informations pour vos choix de maternité, veuillez contacter:

**Maternity Services Consumer Council**

email [mssc@maternity.org.nz](mailto:mssc@maternity.org.nz)

[www.maternity.org.nz](http://www.maternity.org.nz)



December 2017